



## Compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoïn, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Madame Nathalie Weill, Madame Nathalie Vieillard, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Monsieur Jean-Michel Bon (procuration à Madame Annick Niporte), Madame Claudine Lenet (procuration à Monsieur Christian Albert), Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard),

Absent : Monsieur Philippe Michaud

Monsieur Rémy Aubry est désigné secrétaire de séance.

### **Le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2017, par 17 votes pour, est approuvé à l'unanimité.**

#### 1- Délégation de service public Eau et Assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire de retenir les contrats d'affermage de SUEZ pour le service public de l'eau et pour le service public de l'assainissement pour une durée de 9 ans.

Avant le vote, un débat entre les conseillers municipaux permet de préciser quelques points :

- L'assistant a analysé les deux offres SUEZ et SOGEDO, en toute objectivité et a proposé l'offre la mieux disante
- L'augmentation de la part délégataire tant fixe que variable était attendue, car le contrat précédent était déficitaire pour le prestataire, de plus la proposition tient compte d'une baisse de 15 % des volumes.
- Cette augmentation n'est pas liée au déficit du précédent contrat car l'offre de la SOGEDO était sensiblement équivalente.
- Les options concernant la télérelève et le traitement des boues n'ont pas été retenues.
- La convention avec la commune d'Orville doit être revue, car les volumes d'eaux claires arrivant à la station sont importants

#### 2- Tarif de la part communale de l'eau et de l'assainissement

Afin de neutraliser les augmentations liées aux nouveaux contrats d'affermage, le conseil municipal fixe les nouvelles parts communales de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Part communale de l'eau : 0,3393 m<sup>3</sup>
- Part communale de l'assainissement : de 0 à 5000 : 0,8185 € m<sup>3</sup> et au-delà de 5000 m<sup>3</sup> : 0,21 € m<sup>3</sup>

La majorité vote pour, mais l'opposition s'abstient, car la baisse de recettes engendrées par ces nouveaux tarifs va compromettre la capacité d'investissement de la commune pour financer les travaux à venir.

Le maire rappelle que l'excédent budgétaire disponible auquel viennent s'ajouter les subventions de l'agence de l'eau est suffisant pour financer les travaux à court et moyen terme. Les investissements les plus importants ont d'ores et déjà été réalisés (1 300 000 euros depuis 2008).

C Albert rappelle que le prix au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 3.45275/m<sup>3</sup>(base 120m<sup>3</sup>) et demande à ce que soit calculer le prix au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il précise que réglementairement la commune doit communiquer l'ensemble des éléments sur un site national.

#### 3- Budget centre d'hébergement

Depuis plusieurs mois, la commune a sollicité la direction des finances publiques, par l'intermédiaire du trésorier, afin de trouver une solution comptable pour éviter l'amortissement des subventions d'investissement. Deux hypothèses ont été envisagées, soit passer le budget centre d'hébergement en service public administratif (SPA), soit clôturer ce budget et transférer l'activité sur le budget principal.

En l'absence de réponse de la DGFIP, le maire propose au conseil municipal de clôturer le budget « Centre d'hébergement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il précise que les installations du centre sont mises à dispositions

des partenaires institutionnels sans engendrer de recettes. Il ajoute que le fonctionnement de ce service fera l'objet d'une comptabilité analytique, afin de garantir une transparence budgétaire.

C. Leloup dénonce le déficit permanent depuis sa création à cause d'une trop faible fréquentation et stipule qu'il « ne veut pas que le budget de la commune serve à employer l'entraîneur de foot du sporting club de Selongey ».

C. Albert rappelle que les déséquilibres entre recettes et dépenses ne sont pas excessifs, et propose une augmentation des tarifs.

Le conseil municipal décide, à la majorité par 14 voix pour et 4 voix contre (opposition) de clôturer ce budget à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

4- Transfert de la compétence périscolaire et restaurant scolaire à la CCTIV

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétence du service périscolaire et restaurant scolaire à la CCTIV. Le maire précise que jusqu'en juin, le personnel administratif de la commune sera sollicité afin d'accompagner la CCTIV dans ce transfert.

5- Tarifs 2018- document joint

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition des nouveaux tarifs (ci-jointe)

Le prix d'entrée pour le spectacle de « la Madeleine Proust », fixé à 15 euros, y est ajouté après l'avis favorable des conseillers.

6- Convention avec la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art.

7- Acquisition de terrains

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles suivantes :

1/La vanne section ZT 0046, pour une superficie de 6a10ca

2/La vanne section ZT 0047, pour une superficie de 22a40ca

Total de la surface : 28a50ca soit 2850 m<sup>2</sup>

Un plan est remis à chaque conseiller lors de la séance.

Le maire précise que ces 2 parcelles sont attenantes aux parcelles issues de l'échange avec le GIE de la Venelle.

Le prix d'acquisition est de 389,25 €, les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

8- Commerce de détail- Ouvertures dominicales

En application de la loi Macron 2015-990 du 6 août 2015 art 3132-26 du code du travail, l'ouverture dominicale des commerces de détail est soumise à l'avis du conseil municipal. Les commerces de détail de Selongey ont sollicité le maire pour être autorisés à ouvrir 12 dimanches par an au cours de l'année 2018.

Le maire devra définir les droits sociaux des salariés selon l'article l3132-27 du code du travail, dans la rédaction de l'arrêté autorisant ces ouvertures.

Le conseil autorise, à la majorité, par 8 votes contre et 10 votes pour, l'ouverture des commerces les dimanches suivants : le 25 mars, le 6 mai, le 15 juillet, le 22 juillet, le 12 août, le 2 septembre, le 7 octobre, le 2 décembre, le 9 décembre, le 16 décembre, le 23 décembre, le 30 décembre.

(8 voix contre : A Graff, R Aubry, S Bavard, A Niporte, C Albert, C Lenet, M Baudoin, ML Bon)

9- Informations diverses et questions des conseillers

Les vœux du maire au personnel communal et aux conseillers municipaux se dérouleront le 12 janvier 2018.

L'inauguration du Dieu de Pitié aura lieu le 19 janvier et celle du foyer Lescure le 20 janvier.

Le maire informe le conseil que deux projets privés à caractère sportif sont à l'étude, le premier concerne la création d'un site de tir sportif et le second la création d'un complexe de Karting.

C. Albert souhaite avoir des précisions concernant les illuminations de Noël, il a de plus constaté que la bâche de la piscine n'avait pas été rentrée.

**La séance est levée à 22h00**

**Le secrétaire de séance**

Rémy AUBRY



**Le Maire**

Gérard LEGUAY